



Bulletin Officiel de la Cote

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE FCFA 604 080 000

Siège Social: Abidjan - COTE D'IVOIRE

Adresse: 18, Rue Joseph Anoma (Rue des Banques) - Abidjan E-mail: brvm@brvm.org

Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684

Site Internet: www.brvm.org

Bulletin du 19 juin 2009

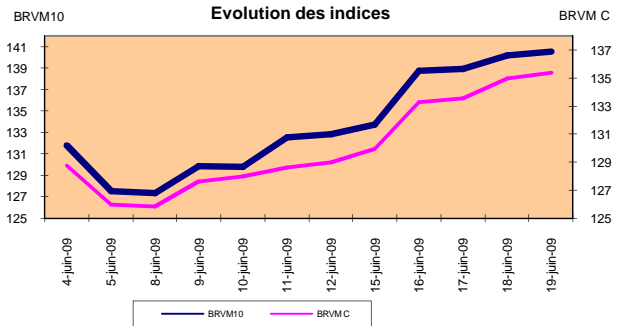
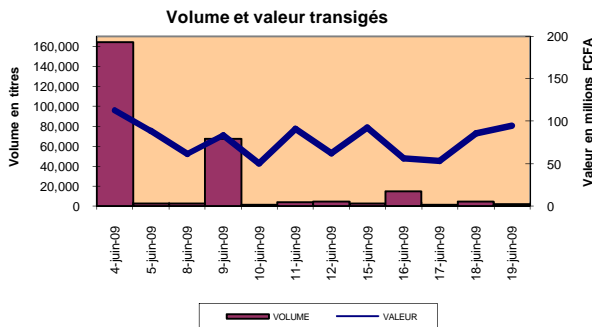
Vol : 12 N° : 116

Séance du 19 juin 2009

Indices de référence

Base = 100 au 15 septembre 1998	Fermeture	Variation		Fermeture Précédente	Capitalisation Boursière en F CFA
		en valeur	en %		
BRVM 10	140.55	0.38	0.27%	140.17	1,976,954,087,005
BRVM Composite	135.40	0.45	0.33%	134.95	2,792,444,897,910

Capitalisation du marché obligataire (en F CFA)	538,327,198,740
--	-----------------



Indices sectoriels

Base = 100 au 14 juin 1999	Fermeture	Variation		Fermeture Précédente	Nombre de sociétés
		en valeur	en %		
BRVM - Industrie	107.75	0.01	0.01%	107.74	14
BRVM - Services Publics	319.18	0.00	0.00%	319.18	4
BRVM - Finances	64.82	0.00	0.00%	64.82	6
BRVM - Transport	227.54	0.05	0.02%	227.49	2
BRVM - Agriculture	135.83	7.59	5.92%	128.24	5
BRVM - Distribution	141.14	0.01	0.01%	141.13	7
BRVM - Autres Secteurs	61.73	0.00	0.00%	61.73	1

Sommaire du marché

	Volume Transigé	Valeur Totale Transigée (F CFA)	Nombre de Transactions	Nombre de titres échangés	Titres		
					Gains	Pertes	Inchangés
Actions	1,725	94,770,205	59	16	5	1	10
Obligations	6	60,000	2	1	0	0	1
Droits	0	0	0	0	0	0	0

Titres les plus actifs		Plus fortes hausses			Plus fortes baisses		
Titres	Volume	Titres	Cours	Variation	Titres	Cours	Variation
SONATEL SN	684	SOGB CI	18,700	2470	BERNABE CI	15,725	-1,270
CIE CI	217	TOTAL Côte d'Ivoire S.A.	100,200	700			
BICI CI	203	PALM CI	7,630	530			
FILTISAC CI	195	BOLLORE AFRICA LOGISTICS CI	43,010	10			
SOE CI	114	FILTISAC CI	3,005	5			

Indices boursiers internationaux

Places financières africaines	Indices	Clôture 19-juin-09	Variation Séance précédente	Indices au 31-déc.-08	Autres places financières	Indices	Clôture 19-juin-09	Variations Séance précédente	Indices au 31-déc.-08
ACCRA (*)	GSE	6023.95	0.00%	10431.64	PARIS (**)	CAC 40	3228.99	1.09%	3217.97
CASABLANCA (*)	MADEX	9567.09	-0.64%	9061.02	LONDRES (**)	FOOTSIE 100	4358.85	1.82%	4434.17
LAGOS (*)	NSE	29215.89	-1.21%	31450.78	NEW YORK (*)	DJIA	8555.6	0.69%	8776.39
TUNIS (*)	TUNINDEX	3600.52	-	2892.4	TOKYO (**)	NIKKEI 225	9786.26	0.81%	8859.26

(*) Indices de la veille

(**) Indices à 11 H GMT

Coupons annoncés

Symbole	Titre	Coupon		
		Montant net (FCFA)	Date de détachement	Date de paiement
ETIT	ETI TG	0,2 cent \$ US	10-juin-09	22-juin-09
TTLC	TOTAL CI	10,645	23-juin-09	25-juin-09
CFAC	CFAO CI	1,531	30-juin-09	2-juil.-09
SRIC	SARI CI	5,566	30-juin-09	2-juil.-09
BNBC	BERNABE CI	1,635	1-juil.-09	3-juil.-09
SIVC	SIVOA CI	1,080	8-juil.-09	10-juil.-09
SEMC	CROWN SIEM CI	2,250	29-juil.-09	31-juil.-09

ND: Non Disponible

MARCHÉ DES ACTIONS

Séance du 19 juin 2009

Symbole	Titre	Classe de Capitalisation Boursière	Qté	Cours		Cours du jour	Volume	Valeur	Cours Précéd.	Cours Reference	Ecart maximum		Dernier dividende Payé		Cours extrêmes de la séance	
				Ach. / Vend.	Qté						Précéd.	Reference	Séance prochaine	Montant net	Date	Plus Bas
SECTEUR - INDUSTRIE																
CABC	SICABLE CI	C		/ 16365	10	NC			19,000	17 689ex-c	16,365	19,015	1,311	28-mai-09	18,500	21,000
CDAC	CEDA CI	C		/ 7000	384	NC			7,500	7,500	6,940	8,060	630	7-juil-00	7,500	7,500
FTSC	FILTISAC CI	B	283	3000 / 3005	305	3,005	195	585,975	3,000	3,005	2,780	3,230	332	15-juil-08	3,000	6,695
NEI	NEI CI	C		/ 3800	30	NC			3,925	3,925	3,635	4,215	225	28-juin-01	3,925	3,925
N TLC	NESTLE CI	B	32	55000 / 56000	55	56,000	3	168,000	56,000	56,000	51,800	60,200	5,220	22-juil-08	48,000	68,015
SEMC	CROWN SIEM CI	B		/ 34995	20	NC			35,000	35,000	32,375	37,625	2,250	1-juil-08	35,000	37,990
SGCC	SAGECO CI	C				NC			5,210	5,210	4,820	5,600	270	12-mars-04	5,210	5,210
SIVC	SIVOA CI	C	56	9500 / 11000	20	NC			8,800	8,800	8,140	9,460	900	10-juil-08	6,400	8,800
SLBC	SOLIBRA CI	A		/ 214995	1	NC			215,455	215,455	199,300	231,610	12,060	13-mai-09	215,455	287,500
SMBC	SMB CI	B	5	52000 / 56000	124	56,000	2	112,000	56,000	56,000	51,800	60,200	887	6-août-08	55,000	56,000
STBC	SITAB CI	B		/ 48490	62	48,490	20	969,800	48,490	48,490	44,855	52,125	5,552	10-avr-09	48,490	62,350
TTRC	TRITURAF CI	C		/ 4245	11	NC			4,300	4,300	3,980	4,620	1,440	19-juil-02	4,300	5,900
UNLC	UNILEVER CI	B	20	60000 / 60000	22	DIF			51,000	58,935	54,515	63,355	34,200	8-juin-09	46,500	108,500
UNXC	UNIWAX CI	B	6	22000 / 22000	74	NC			22,900	22,900	21,185	24,615	1,350	6-juin-03	22,900	24,000
TOTAL							220	1,835,775								
SECTEUR - SERVICES PUBLICS																
CIEC	CIE CI	B	300	16500 / 17000	1,402	17,000	217	3,689,000	17,000	17,000	15,725	18,275	1,494	1-juil-08	15,100	21,815
ONTBF	ONATEL BF	A	28	47000 / 50000	120	NC			50,000	50,000	46,250	53,750			47,900	50,500
SDCC	SODE CI	C	386	11000 /		11,000	114	1,254,000	11,000	11,000	10,175	11,825	900	1-juil-08	11,000	14,960
SNTS	SONATEL SN	A	180	106000 / 110000	1,139	106,000	684	72,504,000	106,000	106,000	98,050	113,950	11,700	30-avr-09	105,000	130,000
TOTAL							1,015	77,447,000								
SECTEUR - FINANCES																
BICC	BICI CI	B	1,870	26875 / 28000	2	26,875	203	5,455,625	26,875	26,875	24,860	28,890	3,645	29-mai-09	25,000	32,900
BOAB	BANK OF AFRICA BN	B		/ 46100	50	46,100	20	922,000	46,100	46,100	42,645	49,555	3,150	3-juin-09	44,500	46,155
BOAN	BANK OF AFRICA NG	B		/ 40105	97	40,105	3	120,315	40,105	40,105	37,100	43,110	2,475	16-juin-09	40,055	40,200
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	A	11,993	64 / 64	11,200	DIF			55	63	59	67	1	22-juin-09	37	105
SAFC	SAFCA CI	C				NC			32,000	32,000	29,600	34,400	0,94*	29-juil-08	32,000	37,555
SGBC	SGB CI	A	100	36560 /		NC			34,010	34,010	31,460	36,560	3,260	24-juin-08	25,480	34,010
TOTAL							226	6,497,940								
SECTEUR - TRANSPORT																
SDSC	BOLLORE AFRICA LOGISTICS CI	B	8	43010 /		43,010	12	516,120	43,000	43,010	39,785	46,235	4,666	13-mai-09	43,000	56,650
SVOC	SIVOM CI	C		/ 6600	80	NC			6,600	6,600	6,105	7,095	270	5-juil-99	6,600	6,600
TOTAL							12	516,120								
SECTEUR - AGRICULTURE																
PALC	PALM CI	B	157	7630 /		7,630	70	534,100	7,100	7,630	7,060	8,200	225	21-juil-00	5,000	14,100
PHC	PH CI	C		/ 8495	65	NC			8,500	8,500	7,865	9,135	450	21-juin-00	8,500	11,100
SICC	SICOR CI	C		/ 6600	53	NC			6,600	6,600	6,105	7,095	1,919	25-sept-00	6,600	6,600
SOGC	SOGB CI	B	85	18700 /		18,700	15	280,500	16,230	18,700	17,300	20,100	3,330	28-juil-08	13,000	33,135
SPHC	SAPH CI	B	79	13000 / 13000	10	DIF			12,000	12,900	11,935	13,865	1,057	12-juin-09	9,400	23,110
TOTAL							85	814,600								
SECTEUR - DISTRIBUTION																
ABJC	ABIDJAN CATERING CI	C		/ 4400	18	NC			4,450	4,450	4,120	4,780	225	13-juil-00	4,450	5,700
BNBC	BERNABE CI	C		/ 15725	326	15,725	100	1,572,500	16,995	15,725	14,550	16,900	1,125	29-juil-08	15,725	22,500
CFAC	CFAO CI	B		/ 29975	15	NC			29,980	29,980	27,735	32,225	1,805	11-juil-08	29,980	31,500
PRSC	SDA CI	B	5	120255 / 120255	5	NC			120,250	120,250	111,235	129,265	14,400	18-juil-08	120,250	120,250
SHEC	SHELL CI	B	55	16650 / 16650	185	DIF			14,015	16,190	14,980	17,400	990	3-juin-09	14,000	41,500
SRIC	SARI CI	C		/ 55405	43	55,405	14	775,670	55,405	55,405	51,250	59,560	5,643	11-juil-08	55,405	60,000
T TLC	TOTAL CI	B	17	100200 /		100,200	53	5,310,600	99,500	100,200	92,685	107,715	9,170	27-juin-08	74,000	100,200
TOTAL							167	7,658,770								
AUTRES SECTEURS																
STAC	SETAO CI	C		/ 5000	5	NC			5,000	5,000	4,625	5,375			5,000	5,000
TOTAL																
TOTAL - Marché des actions								1,725	94,770,205							

Légende:

(*) Montant indicatif et non définitif

Mentions : NC: Non Coté Ex: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu DIF: Différé

Classe de Capitalisation Boursière :

A: Sociétés ayant une capitalisation boursière Supérieure à 100 milliards FCFA.

B: Sociétés ayant une capitalisation boursière Comprise entre 10 milliards FCFA et 100 milliards FCFA.

C: Sociétés ayant une capitalisation boursière Inférieure ou égale à 10 milliards FCFA.

MARCHÉ DES DROITS

Symbole	Titre	Qté	Cours		Cours du jour	Volume	Valeur	Cours Précéd.	Cours Reference	Ecart maximum		Parité	Période de Négoce	
			Ach. / Vend.	Qté						Précéd.	Reference		Séance prochaine	Début
TOTAL-Marché des droits														

Légende:

Parité: y pour x signifie y droits pour x action nouvelle

MARCHÉ DES OBLIGATIONS

Séance du 19 juin 2009

Symbole	Titre	Qté	Cours		Qté	Cours du jour	Volume	Valeur	Cours Précéd.	Cours Reference	Ecart maximum		Coupon couru	Type Amort	Coupon d'intérêt		
			Ach. / Vend.								Séance	prochaine			Période	Montant net	Eché.
OBLIGATIONS REGIONALES																	
BIDC.O1	BIDC 5,60% 2006-2013		/ 10000	2,500		NC			10,000	10,000	9,250	10,750	478.68	ACD	A	560	11-août
BOABF.O1	BOA-Burkina F. 5.90% 2006-2011					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	275.22	AC	A	555	20-déc
BOAD.O6	BOAD 5,35% 2004-2011					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	331.26	ACD	A	535	5-nov
BOAD.O7	BOAD 5% 2005-2013					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	236.99	ACD	A	500	28-déc
BOAD.O8	BOAD 4,50% 2005-2011					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	213.29	ACD	A	450	28-déc
BOAD.O9	BOAD 5% 2006-2014					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	180.82	ACD	A	500	7-févr
BOAD.O10	BOAD 4,75% 2006-2012					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	171.78	ACD	A	475	7-févr
BOAM.O1	BOA-Mali 5.75% 2006-2011					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	247.95	AC	A	500	20-déc
CAAB.O2	CAA BENIN 6% 2007-2012	7	10000 / 10000	1,368		NC			9,900	9,900	9,160	10,640	238.36	ACD	A	600	25-janv
CEB.O1	CEB 6.50% 2003-2010					NC			6,667	6,667	6,170	7,165	408.40	ACD	A	433.33	10-juil
CEB.O2	CEB 6,50% 2004-2011					NC			6,667	6,667	6,170	7,165	3.56	ACD	A	433.33	16-juin
CLTB.O1	CELTEL BF 7.15% 2003-2009					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	554.17	ACD	A	672	22-août
CLTB.O2	CELTEL BURKINA 6.35% 2007-2013					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	200.86	ACD	S	298	17/02-08
EOS.O1	Etat SENEGAL 5.50% 2005-2010					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	495.75	ACD	A	550	25-juil.
EOS.O2	Etat Sénégal 5,50% 2007-2012					NC			9,900	9,900	9,160	10,640	367.67	ACD	A	550	18-oct.
EOT.O1	ETAT DU TOGO 6,50% 2006-2011		/ 9800	1		NC			9,872	9,872	9,135	10,610	197.67	ACD	A	650	28-févr.
ONTBF.O1	ONATEL 6.65% 2005-2011					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	20.55	ACD	A	625	7-juin
PADS.O1	PAD 6.50% 2004-2011		/ 10000	8		NC			10,000	10,000	9,250	10,750	567.48	ACD	A	611	15-juil.
SEM.O1	SEMA 6.85% 2007-2012					NC			9,720	9,720	8,995	10,445	42.11	ACD	S	297.975	24/05-11
SHAF.O1	SHELTERAFRIQUE 6.25% 2003-2010					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	205.78	ACD	S	313	20/02-08
SHAF.O2	SHELTER AFRIQUE 6% 2008-2014					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	49.25	ACD	S	312.50	21/11-05
STRAC.O1	SOTRA 6.80% 2007-2012	3	10000 /			NC			10,000	10,000	9,250	10,750	614.49	AC	A	639	3-juil.
TGTLT.O1	TOGO TELECOM 6,50% 2007-2014					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	202.03	ACD	S	294.904	15/02-08
TPCI.O5	TPCI 6.50% 2006-2009					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	600.14	IF	A	650	17-juil.
TPCI.O6	TPCI 6% 2007-2010		/ 10000	6,505		NC			9,400	9,400	8,695	10,105	52.60	IF	A	600	18-mai
TPCI.O7	TPCI 6,25% 2008-2011		/ 10000	1,857	10,000		6	60,000	10,000	10,000	9,250	10,750	474.32	IF	A	625	15-sept.
TOTAL							6	60,000									
OBLIGATIONS KOLAS																	
AFD.O1	AFD 5,25% 2008-2016					NC			9,900	9,900	9,160	10,640	142.40	IF	A	525	12-mars
SFI.O1	SFI 4,75% 2006-2011					NC			10,000	10,000	9,250	10,750	238.15	IF	A	475	18-déc.
TOTAL																	
TOTAL-Marché des obligations							6	60,000									

Légende:

Type Amort: Type d'Amortissement - IF: IN FINE - AC: AMORTISSEMENT CONSTANT - AD: AMORTISSEMENT DEGRESSIF - ACD: AMORTISSEMENT DIFFERE CONSTANT

Période : Périodicité de paiement des coupons - A: annuelle - S: Semestrielle - T: Trimestrielle

Eché. : Échéance de paiement des intérêts

Mentions : NC: Non Coté Ex: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu DIF: Différé

Avis, Décisions, Instructions & Circulaires du jour

- Avis N 071-2009/BRVM/DG du 19 juin 2009- Paiement des intérêts et remboursement partiel du capital de l'emprunt SOTRA 6.80% 2007-2012.

 Les Avis et Instructions sont disponibles auprès des Antennes Nationales de Bourse et sur le site internet de la BRVM : www.brvm.org



Abidjan Catering SA
« AC »

Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de FCFA 1 728 000 000
Siège social : Abidjan Port Bouet, aéroport international FHB
07 BP 8 Abidjan 07
RCCM : CI-ABJ-1969-B-6360

Avis de convocation

Les actionnaires de la société Abidjan Catering, société anonyme avec conseil d'administration, au capital de FCFA 1 728 000 000, sont convoqués à une réunion de l'assemblée générale mixte, qui se tiendra le 8 juillet 2009 à 10 heures à Abidjan, Plateau, à la Salle CRRAE (Versus Bank), face à l'Hôtel Pullman.

Cette assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions ci-après :

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et des rapport des commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du Traité OHADA;
- approbation desdits comptes et conventions;
- quitus aux administrateurs;
- affectation des résultats de l'exercice;
- allocation d'indemnités de fonction;
- nomination de commissaires aux comptes suppléants ;
- renonciation à l'offre publique de retrait (OPR)

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Présentation du rapport du conseil d'administration sur la restructuration du capital ;
- Présentation des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur la réduction du capital et l'augmentation du capital ;
- Réduction du capital par la diminution de la valeur nominale des actions;
- Augmentation du capital social, Fixation des conditions et modalités de réalisation de l'augmentation du capital social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la restructuration du capital social ;
- Changement de dénomination sociale ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Tout actionnaire peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité, à la condition, soit d'être inscrit sur les registres sociaux quinze (15) jours francs au moins avant la date de la tenue de l'assemblée, s'il est titulaire d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de ses actions auprès d'un établissement agréé, s'il est titulaire d'actions au porteur, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire se trouvant dans l'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée, peut s'y faire représenter par un mandataire de son choix. Les admissions dans la salle de réunion des actionnaires ou de leurs mandataires, se feront à compter de 8 heures 30 minutes.

Le rapport de gestion du conseil d'administration, le rapport du conseil d'administration sur la restructuration du capital, les rapports des commissaires aux comptes ainsi que le texte des projets de résolution sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social, pendant les quinze (15) jours précédent l'assemblée générale.

Projet de résolutions

1. Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, établis conformément au Droit comptable et système comptable OHADA, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles 432 et 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au Droit des sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique du Traité OHADA, approuve lesdites conventions ainsi que leurs conditions d'exécution antérieurement approuvées.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé, et décharge aux commissaires aux comptes de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 64 852 365 FCFA au compte « report à nouveau ».

A l'issue de cette affectation, le solde débiteur du compte « report à nouveau » sera ramené de 1 919 029 407 FCFA à 1 854 177 042 FCFA.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer à la somme de 16 800 000 FCFA, le montant annuel net des indemnités de fonction à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice. Elle confie au conseil d'administration, le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenable.

Sixième résolution

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'article 702 alinéa 2 de l'Acte uniforme relatif au Droit des sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique du Traité OHADA de nommer en qualité de co-commissaires aux comptes suppléants :

- Le cabinet AYELA Audit et Conseil, sis à Abidjan Deux Plateaux, 01 BP 10193 ABIDJAN 01 représenté par Monsieur Myloyoyannis Solon ;

- Le cabinet MOIHE Audit & Conseil, sis à Abidjan, Cocody Deux Plateaux, BP 2036 ABIDJAN 08, représenté par Monsieur Joseph Yao Koffi.

Ils exerceront leurs mandats pour la période restant à courir du mandat des commissaires aux comptes titulaires, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2011, sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2010.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de renoncer à l'opération d'offre publique de retrait, suivie de la radiation des titres de la société Abidjan Catering de la Cote, décidée lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2009.

2. Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide, dans le cadre de la réduction du capital social, et ce conformément aux dispositions de l'article 665 de l'Acte uniforme relatif au Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du Traité OHADA :

- d'imputer une partie des pertes soit un montant de quatre cent soixante dix huit millions (478 000 000) FCFA sur les réserves (légale et libres)
- de réduire le capital social de moitié, soit la somme de huit cent soixante quatre millions (864 000 000) FCFA, en vue d'absorber, à due concurrence, le compte « report à nouveau » débiteur ;
- de réaliser la réduction du capital social par la diminution de la valeur nominale de l'action, qui sera ainsi ramené de cinq mille (5 000) FCFA à deux mille cinq cent (2 500) FCFA.

A l'issue de cette opération :

- le capital social sera ramené de 1 728 000 000 FCFA à 864 000 000 FCFA, composé de 345 600 actions d'une valeur nominale de 2 500 FCFA ;
- le compte « report à nouveau » présentera un solde débiteur de 512 000 000 FCFA ;
- les capitaux propres s'élèveront à la somme de 352 000 000 FCFA.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et constaté que le capital social est intégralement libéré :

- décide d'augmenter le capital social d'une somme en numéraire de cinq cent millions (500 000 000) FCFA pour le porter de huit cent soixante quatre millions (864 000 000) à un milliard trois cent soixante quatre millions (1 364 000 000), à libérer en espèces et/ou par compensation de créances certaines liquides et exigibles sur la société ;
- décide de réaliser cette augmentation de capital, par la création au pair de deux cent mille (200 000) actions, d'une valeur nominale de deux mille cinq cent (2500) FCFA chacune, à libérer intégralement lors de leur souscription ;
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans le délai d'un mois à compter de l'ouverture de la souscription, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible ;
- décide de conférer aux actionnaires anciens, le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions, supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible,

proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, dans la limite de leur demande ;

- décide, au cas où les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation du capital, donner sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ci-dessous, tous pouvoirs au conseil d'administration, afin d'utiliser dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - ✓ limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions réalisées sous la condition que ce montant atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital ;
 - ✓ répartir librement tout partie des titres non souscrits ;
 - ✓ offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- décide que les actions nouvelles qui seront émises, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits que ces dernières, à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation du capital social, de modifier l'article 6 des statuts, relatif au «capital social – Actions », comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 1 364 000 000 FCFA, divisé en 545 600 actions d'une valeur nominale de 2500 FCFA chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 545 600. »

Onzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, au directeur général, afin de mettre en œuvre la restructuration du capital (réduction et augmentation de capital), donner tous mandats à toute société de gestion et d'intermédiation (SGI) pour la réalisation des opérations liées à la restructuration du capital, signer la déclaration notariée de souscription et de versement, et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire conformément au pouvoir qui lui est donné.

Douzième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de changer la dénomination sociale de la société « Abidjan Catering » qui devient « Servair Abidjan », à compter de la date de la présente assemblée générale.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide, comme conséquence de l'adoption de la douzième résolution ci-dessus, de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, relatif à la « dénomination » comme suit :

« La société prend la dénomination de Servair Abidjan »

Quatorzième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Afrique de l'Ouest

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F.CFA 604 080 000
Siège Social : Abidjan - COTE D'IVOIRE
Adresse : 18, Avenue Joseph Anoma – 01 BP 3802 Abidjan 01
Tél.: (225) 20 32 66 85 / 20 32 66 86 - Fax : (225) 20 32 47 77
Email. : brvm@brvm.org

AVIS N° 71-2009 / BRVM / DG

SOTRA 6,80% 2007 – 2012

**Paiement des intérêts annuels et
Remboursement partiel du capital**

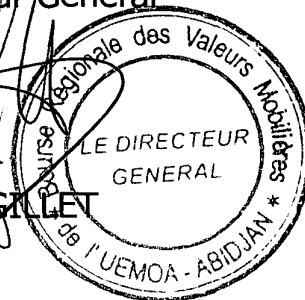
La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) procédera, le 03 juillet 2009, au paiement des intérêts annuels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt SOTRA 6,80% 2007-2012.

Pour toute information complémentaire, contacter la BNI Finances
Tél : (225) 20 20 99 02 ; Fax : (225) 20 20 99 30.

Fait à Abidjan, le 19 juin 2009

Le Directeur Général

Jean-Paul GILLET





BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01

Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684 E-mail : brvm@brvm.org

Site Internet : www.brvm.org

Antennes **BENIN** **BURKINA FASO** **COTE D'IVOIRE** **GUINEE BISSAU** **MALI** **NIGER** **SENEGAL** **TOGO**
Tél : 229 312126 Tél : 226 308773 Tél : 225 20326685 Tél : 225 20326686 Tél : 223 232354 Tél : 227 736692 Tél : 221 8211518 Tél : 228 212305

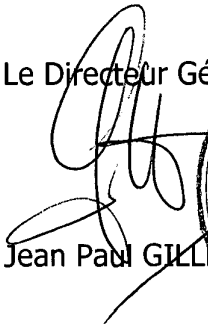
COMMUNIQUE /NEGO/116/2009

La BRVM a clôturé sa séance de cotation du vendredi 19 juin 2009 en hausse par rapport à la séance précédente. L'indice BRVM Composite est passé de 134,95 à 135,40 points ; soit une progression de 0,33%. L'indice BRVM 10, pour sa part, a gagné 0,27% à 140,55 points contre 140,17 précédemment.

1. La valeur des transactions s'établit à 94,83 millions F CFA contre 85,55 millions F CFA réalisés le jeudi dernier.
2. La négociation a porté sur 16 sociétés pour un total de 39 inscrites sur le marché des actions. Le nombre de titres échangés s'est élevé à 1 731.
3. 15 SGI dont 8 hors Côte d'Ivoire ont participé au marché sur les 20 agréées.
4. La capitalisation boursière du marché des actions s'est chiffrée à 2 792 444 897 910 F CFA. Celle du marché obligataire s'élève à 538 327 198 740 F CFA.
5. Sur le marché obligataire, 60 obligations TPCI 6,25% 2008-2011 ont été échangées pour une valeur totale de F CFA 60 000, coupons courus non compris.

Nous remercions tous les intervenants du marché boursier régional et vous informons que la prochaine séance de cotation aura lieu, le lundi 22 juin 2009.

Fait à Abidjan, le 19 juin 2009.

Le Directeur Général

Jean Paul GILLET

